



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA SUZE SUR SARTHE**

L'an deux mil vingt-trois, le 30 Janvier à 18 H 00  
La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Président du C.C.A.S.

Etaient présents :

M. D'AILLIERES, Mme GUILLAUMET, Mme SEPTSAULT, Mme FRANÇAIS, ~~Mme LEVOYE~~, ~~M DUPUY~~, M COYEAUD, Mme ADDE, M GAUTHIER, M GAUTIER, M DUBOIS, Mme JOUANNEAU, M. HUBERT -

Absents excusés :

Mme LEVOYE (donne procuration à Mme GUILLAUMET), M DUPUY (donne procuration à Mme FRANCAIS) -

Absents :

-

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Annick GUILLAUMET a été élue Secrétaire de Séance.

Date de Convocation :

23 Janvier 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 13  
Présents : 11  
Votants : 13

**N° 2023 – 02 Objet : Adoption du Procès-Verbal du CCAS du 12 Décembre 2022  
et du Procès-Verbal du CCAS du 20 Janvier 2023**

Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

Vu le Procès-Verbal du Centre Communal d'Action Sociale du 12 Décembre 2022,  
Vu le Procès-Verbal du Centre Communal d'Action Sociale du 20 Janvier 2023,

Après en avoir délibéré, la Commission Administrative, à l'unanimité,

➤ **Adopte** le Procès-Verbal du Centre Communal d'Action Sociale du 12 Décembre 2022 et le Procès-Verbal du Centre Communal d'Action Sociale du 20 Janvier 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits Pour extrait certifié conforme,	
La Secrétaire de séance, Annick GUILLAUMET	Le Président du CCAS, Emmanuel D'AILLIERES
	





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DE LA SUZE SUR SARTHE**

L'an deux mil vingt-trois, le 30 Janvier à 18 H 00  
La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Président du C.C.A.S.

Etaient présents :

M. D'AILLIERES, Mme GUILLAUMET, Mme SEPTSAULT, Mme FRANÇAIS, ~~Mme LEVOYE~~, ~~M DUPUY~~, M COYEAUD, Mme ADDE, M GAUTHIER, M GAUTIER, M DUBOIS, Mme JOUANNEAU, M. HUBERT -

Absents excusés :

Mme LEVOYE (donne procuration à Mme GUILLAUMET), M DUPUY (donne procuration à Mme FRANCAIS) -

Absents :

-

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Annick GUILLAUMET a été élue Secrétaire de Séance.

Date de Convocation :  
23 Janvier 2023

Nombre de conseillers :  
En exercice : 13  
Présents : 11  
Votants : 13

**N° 2023 – 03 Objet : Convention SIEL BLEU - Equilibre en Bleu**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant la volonté de dispenser des animations à la Résidence Autonomie La Tannerie,  
Vu l'intervention proposée par l'association « SIEL BLEU » dans le cadre du maintien et de l'amélioration des capacités physiques des personnes âgées ou en situation de fragilité, une convention de partenariat doit être signée entre l'association et la Résidence Autonomie la Tannerie,

Ayant entendu l'exposé de la directrice de la Résidence Autonomie,

Après en avoir délibéré, la Commission Administrative, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention d'intervention avec l'association « SIEL BLEU » pour l'organisation de séances d'activité physique adaptée à raison de deux séances par semaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits Pour extrait certifié conforme,	
La Secrétaire de séance, Annick GUILLAUMET	Le Président du CCAS, Emmanuel D'AILLIERES
	





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DE LA SUZE SUR SARTHE**

L'an deux mil vingt-trois, le 30 Janvier à 18 H 00  
La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Président du C.C.A.S.

Etaient présents :

M. D'AILLIERES, Mme GUILLAUMET, Mme SEPTSAULT, Mme FRANÇAIS, ~~Mme LEVOYE~~, ~~M DUPUY~~, M COYEAUD, Mme ADDE, M GAUTHIER, M GAUTIER, M DUBOIS, Mme JOUANNEAU, M. HUBERT -

Date de Convocation :  
23 Janvier 2023

Absents excusés :

Mme LEVOYE (donne procuration à Mme GUILLAUMET), M DUPUY (donne procuration à Mme FRANCAIS) -

Nombre de conseillers :

En exercice : 13  
Présents : 11  
Votants : 13

Absents :

-

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Annick GUILLAUMET a été élue Secrétaire de Séance.

**N° 2023 – 04 Objet : Convention Atelier Eveil Musical**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant la volonté de dispenser des animations à la Résidence Autonomie La Tannerie,  
Vu l'intervention proposée par l'Ecole de Musique Intercommunale dans le cadre de séances d'éveil musical, une convention de partenariat doit être signée entre l'école de musique du Val de Sarthe et la Résidence Autonomie,  
Ayant entendu l'exposé de la directrice de la Résidence Autonomie,

Après en avoir délibéré, la Commission Administrative, à l'unanimité,

➤ **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention d'intervention avec l'école de musique du Val de Sarthe pour l'animation de l'activité éveil musical à raison d'une séance par mois à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 jusqu'au 31 Décembre 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits	
Pour extrait certifié conforme,	
La Secrétaire de séance, Annick GUILLAUMET	Le Président du CCAS, Emmanuel D'AILLIERES
	





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA SUZE SUR SARTHE**

L'an deux mil vingt-trois, le 30 Janvier à 18 H 00  
La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Président du C.C.A.S.

Etaient présents :

M. D'AILLIERES, Mme GUILLAUMET, Mme SEPTSAULT, Mme FRANÇAIS, ~~Mme LEVOYE~~, ~~M DUPUY~~, M COYEAUD, Mme ADDE, M GAUTHIER, M GAUTIER, M DUBOIS, Mme JOUANNEAU, M. HUBERT -

Absents excusés :

Mme LEVOYE (donne procuration à Mme GUILLAUMET), M DUPUY (donne procuration à Mme FRANCAIS) -

Absents :

-

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Annick GUILLAUMET a été élue Secrétaire de Séance.

Date de Convocation :  
23 Janvier 2023

Nombre de conseillers :  
En exercice : 13  
Présents : 11  
Votants : 13

**N° 2023 – 08 Objet : Participation financière des bénéficiaires au colis de l'aide alimentaire**

Madame la Vice-Présidente rappelle que par la délibération du Centre Communal d'Action Sociale du 2 septembre 2003, le Conseil d'Administration a approuvé la mise en place d'une participation forfaitaire de 1 Euro à chaque distribution de colis alimentaire afin de responsabiliser les bénéficiaires. Cette somme permet également l'achat de produits complémentaires à ceux délivrés par la Banque Alimentaire. Devant l'augmentation des denrées, Madame la Vice-Présidente propose d'augmenter cette participation.

Après en avoir délibéré, la Commission Administrative, à l'unanimité,

➤ **DECIDE**

de demander aux familles une participation forfaitaire de 2 Euros à chaque colis alimentaire distribué à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits	
Pour extrait certifié conforme,	
La Secrétaire de séance, Annick GUILLAUMET	Le Président du CCAS, Emmanuel D'AILLIERES
	
	



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA SUZE SUR SARTHE**

L'an deux mil vingt-trois, le 30 Janvier à 18 H 00  
La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Président du C.C.A.S.

**Etaient présents :**

M. D'AILLIERES, Mme GUILLAUMET, Mme SEPTSAULT, Mme FRANÇAIS, ~~Mme LEVOYE~~, ~~M DUPUY~~, M COYEAUD, Mme ADDE, M GAUTHIER, M GAUTIER, M DUBOIS, Mme JOUANNEAU, M. HUBERT -

**Absents excusés :**

Mme LEVOYE (donne procuration à Mme GUILLAUMET), M DUPUY (donne procuration à Mme FRANCAIS) -

**Absents :**

-

Formant la majorité des membres en exercice

**Secrétaire de séance :** Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Annick GUILLAUMET a été élue Secrétaire de Séance.

**Date de Convocation :**

23 Janvier 2023

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

**N° 2023 – 09 Objet : Durées d'amortissement**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2321-2,

Vu le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015,

Vu l'article R2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2022-47 du 19 Septembre 2022 adoptant la nomenclature M57 pour le budget du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant l'adoption de la nomenclature M57 pour son budget principal et la nécessité de faire en conséquence évoluer ses pratiques pour la définition des méthodes d'amortissement ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, la Commission Administrative, à l'unanimité,

➤ **Rappelle** que tout plan d'amortissement commencé avant le 31 décembre 2022 se poursuivra jusqu'à son terme selon les modalités définies à l'origine ;

➤ **Décide de fixer** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les durées d'amortissement des immobilisations corporelles pour le budget du Centre Communal d'Action Sociale comme suit :

.../...

Comptes	Biens ou catégories de biens	Durée d'amortissement
<b>Immobilisations corporelles</b>		
21321	Immeubles de rapport	30 ans
21351/21352	Installations générales, agencements, aménagements de constructions	10 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	3 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	10 ans
2188	Petits équipements divers (aspirateur, électro ménager...)	3 ans
	Autres immobilisations corporelles	10 ans

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits Pour extrait certifié conforme,	
La Secrétaire de séance, Annick GUILLAUMET	Le Président du CCAS, Eugène D'AILLIERES
	

